



VB/al - Div n° 5809\_04

Paris, le 28 avril 2023

## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 39 CONCERNANT NEXANS**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **NEXANS**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 11 MAI 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 14 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Directeur Général présentée au vote des actionnaires prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle en cas d'opérations importantes pour la Société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent. La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 3**

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.*

- **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil de NEXANS**

Le conseil d'administration de NEXANS comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean Mouton	Président	Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	4	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne Lebel	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	6	2026	1	1		P	P
	Angéline Afanoukoé	Représentante des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	52	FR	6	2025	0	1			M
	Selma Alami	Représentante des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	47	MA	2	2025	0	1			
	Bpifrance Participations SA, représentée par Karine Lengart	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	85,71%	F	50	FR	1	2027	0	1	M	M	M
	Oscar Habùn Martinez	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	53	CL	5	2027	1	4			
	Andronico Luksic Craig	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	57,14%	M	68	CL	10	2025	0	7			
	Bjørn Erik Nyborg	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	46	NO	3	2024	0	1			
	Francisco Pérez Mackenna	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	64	CL	12	2025	1	8	M	M	M
	Hubert Porte	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	12	2027	0	1			
	Jane Basson		Libre d'intérêts	71,43%	F	54	ZA	3	2024	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Laura Bernardelli		Libre d'intérêts	100%	F	53	IT	1	2026	0	1	P		
	Marc Grynberg		Libre d'intérêts	100%	M	57	BE	6	2025	0	2	M		
	Sylvie Jéhanno		Libre d'intérêts	100%	M	53	FR	3	2024	0	1	M	M	M



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société NEXANS prévoient une limitation du droit de vote à 20% des droits de vote pour les opérations structurantes.
- Taux d'assiduité inférieur à 72% pour deux membres du conseil d'administration.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

